FICHE D'INFORMATION NIOSH

Informations sur le virus Ebola destinées aux professionnels des forces de l'ordre aux États-Unis

Modes de transmission du virus Ebola

Le virus Ebola se transmet par:

- Contact direct avec le sang, les selles, la salive, la sueur, l'urine, les vomissures et le sperme d'une personne atteinte du virus Ebola.
- Par contact avec des objets (comme des aiguilles) porteurs du virus.

Le virus Ebola ne se transmet **ni** par l'air **ni** par l'eau, **ni**, en général par les aliments. En Afrique, le virus Ebola peut toutefois se transmettre suite à la manipulation de viande de brousse (animaux sauvages chassés pour être consommés) et au contact de chauves-souris infectées.

Un **contact direct** avec des fluides corporels peut se produire par le biais d'une lésion cutanée, ou par contact avec les yeux, le nez et la bouche.

Un contact direct résulte d'un contact manuel, d'éclaboussures ou d'une perforation cutanée causée par des objets tranchants contaminés, tels que des aiguilles.

Une personne peut avoir été exposée au virus Ebola si elle (ou une personne en contact direct avec elle) a voyagé dans un pays touché par une flambée d'Ebola (http://www.cdc.gov/vhf/ebola/outbreaks/2014-west-africa/distribution-map.html) au cours des 21 derniers jours.

Les symptômes du virus Ebola incluent:

- Fièvre
- Maux de tête violents
- Douleurs musculaires
- Faiblesse
- Fatigue
- Diarrhée
- Vomissements
- Douleurs d'estomac
- Saignements ou contusions inexpliqués

DÉPARTEMENT DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
Centers for Disease Control and Prevention
National Institute for Occupational Safety and Health

Risque d'exposition

Pas de contact	Contact possible
Il est très peu probable que les membres des forces de l'ordre soient confrontés à une personne infectée par le virus Ebola. • L'infection ne peut se produire sans contact direct avec les fluides corporels d'un patient atteint du virus Ebola. • De nombreuses maladies provoquent fièvres, vomissements et diarrhées. • Suite à un appel au 9-1-1, les forces de l'ordre peuvent être alertées par le permanencier régulateur d'appels du fait que l'appelant a récemment voyagé dans une zone touchée par des flambées d'Ebola. Elles peuvent aussi croiser un individu présentant des symptômes similaires à ceux du virus Ebola et lui demander s'il a voyagé récemment.	Les forces de l'ordre peuvent être amenées à se trouver en contact avec une personne ayant été exposée, mais qui ne présente toutefois pas de symptômes au moment de l'exécution de procédures telles que l'application d'une mise en quarantaine. • Les voyageurs sont contrôlés dans les aéroports des pays d'Afrique de l'Ouest touchés par des flambées d'Ebola (http://www.cdc.gov/vhf/ebola/outbreaks/20 14-west-africa/distribution-map.html), afin d'identifier, avant son départ, tout voyageur présentant des symptômes de du virus Ebola. • Les passagers ayant voyagé depuis ou via ces pays subissent un dépistage à leur arrivée aux États-Unis. • Les passagers qui présentent des symptômes ne sont pas autorisés à pénétrer dans les zones de l'aéroport ouvertes au public. Ils sont orientés, de manière sécurisée, vers un établissement de santé pour y faire l'objet d'une évaluation. Les passagers identifiés comme étant dans la phase de 21 jours suivant une exposition sont signalés aux services de santé publique régionaux et locaux pour une mise en place des procédures de surveillance et de contrôle des déplacements. • Ils se peut que des individus développent des symptômes de l'infection seulement après être entrés sur le territoire. Tout membre des forces de l'ordre assurant des soins médicaux d'urgence doit se conformer à la liste des ressources NIOSH transmise aux employés des services médicaux d'urgence : http://www.cdc.gov/niosh/topics/ebola/healt hcare.html#emer.

Vous protéger

• Faites preuve d'une hygiène scrupuleuse. Lavez-vous les mains fréquemment au savon et à l'eau, ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool.

• Suivez une formation de Service médical d'urgence ou de Technicien médical d'urgence (EMS/EMT) et transportez toute personne pouvant, selon vous, être infectée par le virus Ebola, vers un établissement de santé.

• Seul un membre du personnel formé et portant un équipement de protection individuelle (EPI) adapté peut entrer en contact avec des patients atteints ou potentiellement atteints du virus Ebola.

• Évitez de manipuler des vêtements ou des objets ayant pu être en contact avec les vomissures, le sang ou autres fluides corporels de la personne concernée. Il peut notamment s'agir de mouchoirs souillés, de sacs poubelle, de draps, d'aiguilles et de matériel médical.

• Signalez à votre supérieur ou aux autorités locales toute personne paraissant malade et soupçonnée d'être atteinte du virus Ebola.

• Signalez toute zone ou tout objet susceptibles d'avoir été contaminés par cette personne.

• Évitez systématiquement tout contact non protégé avec le sang, d'autres substances ou objets potentiellement infectieux ou les zones contaminées par du sang ou des fluides corporels.

• Prenez connaissance de la procédure de contrôle des expositions remise aux employés et participez aux formations pratiques sur l'utilisation d'un EPI avant tout contact avec des fluides corporels.

Surfaces contaminées

N'essayez en aucun cas de nettoyer les zones potentiellement contaminées par le virus Ebola, à moins d'avoir été spécifiquement formé à le faire et de porter un EPI approprié. Si vous estimez qu'un endroit a été contaminé :

• Empêchez toute personne d'accéder à cette zone.

• Alertez ensuite les autres individus se trouvant dans cette zone et prévenez votre supérieur et le personnel en charge de ce type de situations.

Les employeurs sont responsables de la sécurité de leurs employés et doivent tout mettre en œuvre pour éviter que ces derniers ne soient exposés au virus Ebola et aux produits chimiques dangereux utilisés pour le nettoyage et la désinfection des zones contaminées. Les normes de l'OSHA (Occupational Safety and Health Administration), notamment celles relatives aux agents pathogènes transmissibles par le sang (29 CFR 1910.1030), établissent des règles de protection des employés qui sont tenues d'être respectées par les employeurs. En ce qui concerne la décontamination des zones résidentielles, veuillez vous reporter aux Consignes provisoires du CDC pour la décontamination résidentielle en cas de maladie à virus Ebola et l'enlèvement des déchets contaminés aux États-Unis:
http://www.cdc.gov/vhf/ebola/hcp/residental-decontamination.html

Plus d'informations

- Page du NIOSH consacrée à la sécurité et la santé sur le lieu de travail pour le cas spécifique de la maladie à virus Ebola
- Fiche d'information OSHA sur le nettoyage et la décontamination des surfaces contaminées par le virus Ebola
- Fiche d'information OSHA sur les normes en termes d'agents pathogènes transmissibles par le sang
- Fiche d'information OSHA consacrée à la matrice de sélection des EPI en cas d'exposition au virus Ebola dans un contexte professionnel